

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2021**  
**Aula de l'Ecole du Val d'Arve, rue Daniel-Gevril 13**

**Présidence : M. Julien Barro**

La séance est ouverte à 19h en présence de :

Mme Anne Hiltpold, Maire, Mme Stéphanie Lammar, Conseillère administrative, et Mme Sonja Molinari, Conseillère administrative.

Mmes Alice Bertholon, Elvia Cambier, Marie-France Châtelain, Katia De Conti Kalonji, Elif Kaytak, Christiane Kolla, Brigitte Leuzinger, Emmanuelle Merle, Loulou Morisod, Céline Sana-Oppliger, Jülide Turgut Bandelier, Laurence Uldry, Conseillères municipales.

MM. Jean-Marc Antonioli, Loïc Antonioli, Pierre Baertschi, Dominique Barbuzzi, Julien Barro, Philippe Calame, Arnaud Ducellier, Alain Etienne, Raffaele Fraomene, Jean-Jacques Gerster, Axel Gubler, Didier Lauret, Matthias Meyer, Claude Morex, Patrick Mützenberg, Léo Peterschmitt, Didier Prod'hom, Alain Voignier, Dominique Von Burg, Conseillers municipaux.

Sont excusés : MM. David Chérix et Dominique Jacot

Le Président ouvre la séance. Il salue le Conseil administratif, le Secrétaire général, les membres de l'administration et le public qui suit les débats en présence ou à distance.

En préambule, le Président rappelle les règles sanitaires en vigueur, qui sont inchangées depuis la dernière séance.

L'ordre du jour étant à la disposition de chacune et chacun et du public sur le site internet ou CMnet, il n'en est pas fait lecture.

**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 novembre 2021
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du bureau du Conseil municipal
- Propositions du Conseil administratif**
4. Délibération administrative **056-2021 R** : Proposition du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2022, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter
5. Délibération administrative **057-2021 R** : Proposition du Conseil administratif relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2022
6. Délibération administrative **058-2021 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle de CHF 1'395'100.— au fonds

intercommunal pour le développement urbain (FIDU) pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises

7. Délibération administrative **059-2021 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'365'000.— destiné à l'acquisition de matériel et d'équipements d'exploitation et aux travaux extraordinaires d'entretien
8. Délibération administrative **060-2021 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 20'000.— en faveur de la Croix-Rouge suisse pour son aide d'urgence aux victimes des graves inondations au Soudan du Sud
9. Délibération administrative **061-2021 P** : Proposition du Conseil administratif relative à un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 5'554'198.34 pour la comptabilisation d'amortissements complémentaires 2021
10. Délibération administrative **062-2021 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation de sept douzièmes provisionnels couvrant la période du 1er janvier au 31 juillet 2022

*NB : Cette délibération sera retirée si la délibération 056-2021 (Budget 2022) est votée au point 4 de l'ordre du jour.*

#### **Propositions des membres du Conseil municipal**

11. Motions
12. Postulats
13. Résolution municipale **006-2021 P** : Horaire des TPG à l'arrêt Grange-Collomb
14. Pétitions
15. Questions

## **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2021**

- Le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2021.

Le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2021 est approuvé par 26 oui, 0 non et 4 abstentions.

## **2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

### **Communications de Mme Hiltbold :**

Mesdames, Messieurs les conseillères municipales et municipaux,

Le Conseil administratif souhaite revenir sur de récents épisodes ayant pu émailler certaines commissions ou donner lieu même à des déclarations en séance plénière.

Rappelons tout d'abord l'un des fondements de la démocratie suisse, à savoir le partage des pouvoirs et des responsabilités et non pas leur superposition. Ainsi, la loi, en l'occurrence la loi sur l'administration des communes (LAC) nous confère des prérogatives différentes. Il appartient à chacun d'assumer les siennes, ni plus ni moins. Il est ainsi défini que votre Conseil exerce des fonctions délibératives ou consultatives, alors que le Conseil administratif se voit charger de compétences spécifiques, dont l'administration générale de la Commune et le contrôle de son personnel.

Dans le respect de cette organisation institutionnelle conférée par la loi, le Conseil administratif donne aux services communaux les orientations et injonctions quant aux priorités, aux traitements des dossiers et aux préparations pour les séances des commissions de votre Conseil.

Aussi, lorsque des membres de l'administration, quels qu'ils soient, s'expriment devant vous en commission, ils le font dans le cadre des indications que nous leur avons données et conformément à nos instructions. Nous notons à ce propos le soin que ces diverses personnes mettent à documenter leurs propos, à donner des avis professionnels, à répondre de manière très, parfois même trop exhaustive à vos questions. C'est d'ailleurs bien pour leurs qualités d'experts qu'ils et elles ont été

engagés et sont également sollicités pour vous apporter les divers éclairages demandés, que ces derniers aillent d'ailleurs ou non dans le sens que vous pourriez souhaiter politiquement.

De plus, dans une volonté de transparence soutenue par les divers conseils administratifs qui se sont succédés, l'administration carougeoise a mis à votre disposition depuis une dizaine d'années plusieurs outils de suivi de l'information (CMNet, tableau de suivi, notes de suivi du bureau, etc.) et apporte à vos demandes des réponses dont la plupart du temps vous soulignez le professionnalisme, l'expertise et la pertinence.

Le Conseil administratif a toutefois relevé depuis quelques mois plusieurs situations de dérapages dans lesquels des membres du Conseil municipal se sont laissés aller à l'égard des membres des services communaux, que ce soit par des attaques personnelles, des comportements irrespectueux, des mises en cause ou des procès d'intention infondés.

Sans polémique ni acrimonie, le Conseil administratif appelle chacune et chacun au respect de nos collaboratrices et collaborateurs, à la prise en compte sereine et productive des rôles des uns et des autres et, enfin, à éviter de prendre des personnes à parti dans l'exercice compétent de leur fonction. C'est bien au niveau politique uniquement que doivent se situer le débat et la dispute au sens rhétorique du terme. C'est du débat respectueux et constructif que naissent et naîtront les meilleures solutions pour notre si belle ville de Carouge.

### **Communications de Mme Molinari :**

#### Cheminement de mobilité douce entre le cycle d'orientation de Pinchat et la place Sigismond

Selon une communication plus tôt cette année, vous savez que le service de l'administration a procédé à la mise en place d'aménagements provisoires pour la gestion des flux de cyclistes et piétons sur le cheminement de mobilité douce entre le cycle d'orientation de Pinchat et la place Sigismond.

Cette nouvelle organisation consistait, faute de gabarits nécessaires, à tester la séparation des flux partiels avec la mixité vélos-cycles en montée et cycles en site propre en descendant. Lors de la période de test menée de fin août à fin novembre, nous avons pu observer le comportement des usagers et quantifier les flux. Nous avons également recolté les impressions des usagers, des représentants du cycle d'orientation de Pinchat, et les observations de la police municipale.

L'analyse de ces éléments nous a amenés à la conclusion qu'il n'était pas approprié de mettre en place une configuration visant la séparation des flux sur ce cheminement, notamment en raison du gabarit restreint et des flux très importants de piétons aux heures de sortie des écoles, et le fait également que les cycles, sur la piste qui leur est réservée à la descente, tendent à descendre plus vite que dans une situation de mixité.

L'aménagement définitif sera ainsi réalisé en maintenant la mixité des flux et en visant un confort d'usage optimal pour tous les usagers. Les travaux sont prévus durant l'été 2022 puisqu'il faut les réaliser durant les périodes de pause scolaire.

#### Projet pilote « Consignes » en partenariat avec SIG -ECO21

Dans le cadre du programme déchets et économie circulaire, SIG-ECO21 a lancé le 1<sup>er</sup> décembre, pour six mois, un projet pilote de produits consignés en partenariat avec la Ville de Carouge. Huit producteurs genevois et distributeurs, dont cinq à Carouge, y participent.

Il sera dès lors possible de trouver des bières, du vin, du lait, des confitures, des jus, des cardons et de la sauce tomate dans des bouteilles ou bocaux consignés. Les bouteilles et bocaux seront ensuite transportés et lavés par des partenaires locaux et redistribués aux producteurs et productrices au prix du neuf.

Les objectifs sont d'évaluer les moyens à mettre en œuvre pour une filière de réemploi, tester l'adhésion de la population et proposer un plan pour le développement de la filière, le but à terme étant d'avoir une structure autonome qui gère le système de réemploi des contenants alimentaires sur le canton de Genève.

Nous saluons ce beau projet qui s'intègre parfaitement dans le programme Carouge Zéro Déchets. Il permet de diminuer la quantité de déchets et de soutenir l'économie locale car la consigne permet de se démarquer de la concurrence et de fidéliser la clientèle.

#### **Communications de Mme Lammar :**

Mme Lammar n'a pas de communications à faire ce soir.

### **3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Il n'y a pas de communications ce mois-ci, hormis les bons vœux du bureau à chacune et chacun pour des fêtes de fin d'année aussi douces que possible.

Le Président invite par ailleurs le Conseil municipal, en vue du vote du budget ce soir, à avoir des débats constructifs et à respecter tout un chacun et chacune, et à continuer sur cette lancée l'année prochaine.

### **PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

#### **4. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 056-2021 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL 2022, AU TAUX DES CENTIMES ADDITIONNELS AINSI QU'A L'AUTORISATION D'EMPRUNTER**

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 25 novembre 2021 et renvoyé en commission des Finances.

Celle-ci s'est réunie le 2 décembre 2021. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande à M. Mützenberg s'il a quelque chose à ajouter au rapport.

M. Mützenberg répond par la négative.

**La commission a préavisé favorablement la délibération par 6 oui, 0 non et 6 abstentions.**

Le Président ouvre la discussion.

#### **Déclaration du PDC-Vert'libéraux**

M. Barbuzzi en donne lecture.

Le budget 2022 ressemble à s'y méprendre au budget des dix dernières années. En effet, il en ressort encore un exercice déficitaire. C'est donc avec un regard critique que nous avons analysé ce budget et constaté que le Conseil administratif avait décidé, comme si de rien n'était, de nous faire voter un budget dont l'augmentation des charges représente presque 7 millions, un budget dont le traitement du personnel représente un montant total de 40,4 millions, soit près de 35% du budget communal, un budget qui obligatoirement conduira à une augmentation des impôts en 2023, un budget qui ne tient

pas compte de la situation économique et du déficit budgétaire de l'État, un budget qui repose sur du sable.

Il y a une année encore, tout le monde évoquait le fait de prendre des mesures anticycliques. Force est de constater qu'en lieu et place de véritables mesures anticycliques, il y a surtout dans ce budget une augmentation des charges liée à des mécanismes salariaux, à des créations de postes dont certains auraient pu être différés et à une forte augmentation des charges patronales liée en particulier à un taux d'absentéisme très élevé.

À ce propos comment expliquer que, depuis de nombreuses années, ce taux de plus de 8% ne diminue pas ? Faut-il voir dans ce chiffre une incapacité de nos conseillères administratives à maîtriser le bon fonctionnement des services, ou s'agit-il d'une mauvaise gestion des ressources humaines ? Nous nous posons la question. Ce d'autant plus que la moyenne nationale du taux d'absentéisme est de l'ordre de 4 %.

La conseillère administrative déléguée aux finances n'a rien entrepris pour retrouver l'équilibre budgétaire et sans des recettes fiscales extraordinaires, estimées à près de 9 millions, le budget 2022 aurait présenté un déficit nettement plus important que celui de l'année dernière.

Le Conseil administratif ne propose pas de mesures structurelles. Ou lorsqu'il le fait, comme la modification du type de cotisation LPP en proposant une primauté de cotisation, la gauche refuse d'entrer en matière. En revanche, six nouveaux postes ont été demandés, alors que le grand chantier du PAV n'a pas commencé. Combien en faudra t'il lorsque des constructions arriveront réellement ? Nous allons multiplier les engagements ?

Le constat est clair : Carouge ne souffre pas d'un manque de recettes, mais bien de dépenses excessives. C'est grâce à l'argent du contribuable qui paye plus cher pour des prestations qui ne sont pas meilleures qu'ailleurs que Carouge s'en sort. Nous ne remettons pas en cause les prestations délivrées à la population ainsi qu'à la prise en charge des coûts extraordinaires liés à la pandémie. Cependant, nous estimons que le rôle et le fonctionnement de la Commune doivent être repensés pour sortir de ces prévisions budgétaires toujours aussi négatives.

Savez-vous que notre Commune est celle du canton de Genève qui a le plus de charges par habitant ? Pour quelles raisons ? Il y a deux ans, la population carougeoise a alloué 15 millions de francs à notre administration pour sa caisse de pensions, une caisse de pensions Rolls Royce qui offre à ses assurés une retraite plus que confortable. Que dire encore de l'endettement, qui ne cesse d'augmenter et qui a presque doublé en trois ans, passant de CHF 3'700.- à CHF 5300.- ? Nos enfants et nos petits-enfants nous remercieront d'avoir géré les deniers communaux de cette manière.

Nous avons tous pu constater que, depuis de nombreuses années, l'augmentation des charges continue. Quant aux revenus, ils ne cessent d'augmenter pour la même période. Les entreprises vont payer près de 5,4 millions d'impôts en plus, alors qu'on nous prédisait une catastrophe à la suite de la votation sur la RFFA. Alors, que penser de ce discours alarmiste tenu par la conseillère administrative déléguée aux finances ? N'oublions pas également que la taxe professionnelle qui représente 17 millions pour la Commune de Carouge est vouée à disparaître, puisque c'est encore une *Genferei* dont la Confédération ne veut plus.

Encore deux chiffres importants pour conclure cette analyse qui nous laisse pantois. L'augmentation des charges représente 5,7% du budget de la Commune, soit 6,5 millions. Comment peut-on dépenser autant dans des charges supplémentaires alors que la population n'a, elle, augmenté que de 1 % ces cinq dernières années ? Nous insistons aussi sur le fait que tous les postes proposés ne vont en rien améliorer le quotidien des Carougeois et qu'aucune prestation supplémentaire n'est prévue pour nos citoyens. Nous demandons dorénavant qu'un budget qui présente un excédent de charges ne puisse prévoir la création de nouveaux postes qu'à la condition qu'il prévoie une diminution équivalente, en application du principe de réallocation des ressources.

Par conséquent, nous ne voterons pas ce budget, un budget de dogmes où les mesquineries politiques passent avant le bien commun. Pour nous, ce budget représente l'An 0 d'une nouvelle ère, qui est celle de l'équilibre. Les efforts doivent être entrepris par tous et la Commune doit en être un exemple. Nous prônerons quelques amendements afin de diminuer l'hémorragie, tout en sachant que la gauche unie va voter le budget tel quel. Nous demanderons de geler des annuités ainsi que des augmentations liées au coût de la vie, et nous ne voulons aucun poste supplémentaire.

Pour finir, nous tenons à remercier toute l'administration pour les explications complémentaires et détaillées qui ont été données pendant les commissions des finances.

### **Déclaration des Vert.e.s**

M. Calame donne lecture de la déclaration des Vertes et des Verts sur le budget 2022 qui est présenté par les trois conseillères administratives de Carouge, Mmes Anne Hiltpold, Stéphanie Lammar et Sonja Molinari. Une courte déclaration qui débute en forme de comptine, comme un clin d'œil aux illuminations qui égaient nos rues et ravissent les passants comme les enfants.

À la veille de Noël, il était une fois, mais aussi chaque année, une tradition bien ancrée dans la vie politique de la belle ville de Carouge. Au début de l'hiver, les élues et les élus se réunissent en conseil pour débattre ensemble, puis voter, ou bien pour ne pas voter, les prévisions de récoltes et les souhaits d'investissements qui rythmeront les quatre saisons à venir, mais aussi les années qui suivront.

Pour préparer le menu, qui est composé cette année de près de quatre cents pages, nos trois conseillères admirables ont œuvré tout l'automne pour décider, composer et choisir comment alterner avec soin le sucré et le salé. C'est un cocktail délicat à doser, afin notamment d'éviter l'amertume des différents convives qui composent notre Conseil municipal. Pour assurer une si grande tâche, notre Conseil administratif a pu compter comme à l'accoutumée sur les compétences et l'engagement de sa brigade de chefs de service ainsi que leurs équipes respectives. Que chacune et chacun qui a contribué à établir la liste et l'ordonnance des mets qui nous sont proposés en soit ici remercier.

Ainsi, le menu qui nous est présenté ce soir a été étudié avec attention par le groupe des Vertes et des Verts de notre Conseil. Il ressort de notre analyse que le budget qui a été établi est fait de confiance, de courage et de prévoyance. De la confiance dans le travail des citoyens, des contribuables et des électeurs carougeois, ainsi que dans celui du personnel de la Commune. Du courage alors que nous traversons depuis plus d'une année les conséquences déstabilisantes d'une pandémie qui affecte surtout les plus fragiles parmi nous. De la prévoyance car ce budget met en relation chaque dépense qui est maintenue, qui est étendue ou qui est nouvelle avec des prestations indispensables pour accompagner la qualité de vie et le développement de Carouge. Tout cela dans un monde qui doit s'adapter à la rigueur et au défi du changement climatique.

Si certains choisiront ce soir de répondre aux besoins de la population carougeoise par l'austérité, les Vertes et les Verts ont choisi de miser sur l'humain et de ne pas céder à la morosité ambiante. Notre groupe votera donc le budget en l'état, tel qu'il nous est soumis. Nous sommes convaincus que ce budget est un budget de compromis entre les intérêts parfois divergents des citoyens d'une ville dynamique, les citoyens d'une ville qui croit en son avenir.

### **Déclaration du groupe socialiste**

M. Von Burg en donne lecture.

Entre 2018 et 2019, les revenus de Carouge ont connu une lente progression passant de 102 à 103.1 millions, puis cette progression s'est accélérée pour monter à 108,2 millions en 2020. Le budget 2021 prévoyait à nouveau une légère progression. Sur la base des indicateurs économiques tels que calculés par l'État, on s'attend pour 2022 à un nouveau bond des revenus, qui atteindraient 117 millions. Les

causes de ces augmentations sont à rechercher principalement dans la progression prévue des revenus des personnes morales (+ 4,7 millions), de l'impôt à la source (+ 4,1 millions) et celui des personnes physiques (+ 1,9 million). Il convient en effet de rappeler ici que Carouge connaît actuellement une expansion démographique. Si notre cité comptait au 31 décembre 2020 22'911 habitants, la population devrait augmenter à hauteur de 23'330 en 2022 et cette expansion démographique est appelée à se prolonger. Pour ce qui est de la taxe professionnelle communale, son rendement devrait progresser légèrement, passant selon les prévisions budgétaires de 16,94 millions en 2021 à 17,149 millions en 2022.

Face aux conséquences prévisionnelles liées à la votation concernant la RFFA, les budgets 2020 et 2021 contenaient pas mal d'incertitudes en ce qui concernait les rentrées fiscales. On relèvera ici que les compensations versées au titre de l'IFD étaient en décroissance pour les exercices 2020 et 2021 (CHF 1'095'000.- en 2020, CHF 846'000.- en 2021). Une vision claire des conséquences des dégrèvements dont ont bénéficié certaines entreprises reste toutefois difficile à analyser aujourd'hui au vu du changement du système comptable. Il ressort pour le budget 2022 que cette participation IFD augmenterait de CHF 208'000.-, mais serait en fait contrebalancée par d'autres diminutions de dédommagements qui ne sont plus octroyés par l'Etat (GIAP notamment).

Dans le même temps, la progression des charges s'est également poursuivie (101,99 millions en 2018, 103 millions en 2019, 109.2 millions en 2020 puis, selon les prévisions budgétaires, 113.38 millions en 2021 et, enfin, 116,954 millions au présent budget 2022). Deux facteurs expliquent notamment cette progression. D'une part, les amortissements passent de 11,66 millions en 2018 à 14,6 millions dans les prévisions du budget 2022. D'autre part, il faut retenir aussi un accroissement des dépenses publiques liées à des charges incompressibles. Parmi les contributions figurent celles versées à des collectivités publiques telles que le SIS, l'ACG, le GIAP et la FASe, contributions sur lesquelles aucune marge de manœuvre n'est possible.

Quelles sont alors les perspectives en matière de ressources et de charges ? Entre 2000 et 2021, on observe une hausse de la valeur du centime additionnel, qui passe de CHF 1'546'923.- à CHF 1'657'353.-. Pour 2022, cette valeur augmente de nouveau, pour passer à CHF 1'839'479.-. Cette évolution résulte, d'une part, de l'augmentation de la population et, d'autre part, de la situation économique générale qui, nonobstant la pandémie de la Covid, est plutôt favorable pour la fiscalité, cantonale également. De l'autre côté, on constate sans étonnement que, depuis les derniers exercices et le début des budgets déficitaires, la dette communale augmente. Ainsi, le montant par habitant passe de CHF 3'128.- en 2018 à CHF 5'251.- en 2022.

D'où la question : La gestion communale est-elle trop dépensière ou est-ce la valeur du centime additionnel (40 centimes en 2022, sans changement) qui reste trop basse ? Avec un déficit pour le présent budget de 2,9 millions, nous arrivons à une situation qui doit nous interpeller. Le plan financier quadriennal 2021-2024 qui prévoit un retour à l'équilibre en 2027 ne pourra être mis en œuvre, sous la forme proposée par le Conseil administratif ou sous une forme corrigée, qu'avec l'accord des partis et, sans doute, de la population car il ne fait guère de doute qu'un projet de hausse du centime additionnel pourrait faire l'objet d'un référendum. C'est le lieu ici de rappeler qu'il y a deux ans, un compromis avait pu être trouvé entre les partis pour la hausse d'un centime, qui a passé de 39 à 40. Mais aujourd'hui, c'est manifestement insuffisant. Le déficit annoncé pour 2022 équivaudrait à un centime additionnel et demi, selon sa nouvelle valeur.

Notre parti regrette que, dans le cadre de l'examen du présent budget, les échanges entre les partis se soient limités à attendre les propositions respectives des autres formations, ceci sans engager de véritable dialogue, voire de négociation qui aurait pu conduire à des ajustements. Nous notons également, avec regret, que la seule séance de la commission des finances consacrée au budget n'ait pas servi à dégager les lignes d'un débat interpartis qui aurait pu suivre. La formule qui consiste à vouloir régler l'ensemble des divergences concernant le budget directement en séance plénière du Conseil municipal, ceci démonstrativement alors que ces questions n'ont pas pu être débattues en commission des finances, ne nous paraît guère opportune. Nous souhaitons qu'à l'avenir, les

discussions entre les partis puissent reprendre hors de toute considération dogmatique ou tactique. Il en va de l'intérêt bien compris de notre ville. Nous vivons dans un monde en plein changement où règne beaucoup d'incertitude. Notre devoir est d'avancer dans un esprit de dialogue constructif.

Pour le groupe socialiste, Carouge se doit de consentir des investissements importants, notamment pour assainir son parc immobilier et, plus largement, pour faire face aux conséquences néfastes de la crise climatique et énergétique, mais aussi pour se préparer à accueillir de nombreux nouveaux habitants (on pense ici notamment aux crèches et autres équipements collectifs), et tout cela en préservant la qualité de notre vivre-ensemble, qu'il s'agisse de l'animation dans nos rues, de la vie de nos sociétés et autres clubs sportifs, mais aussi du soutien aux plus démunis de nos habitants.

Pour en revenir au budget 2022, à nos yeux son déséquilibre s'explique. Le groupe socialiste a examiné d'un œil critique notamment les quelques nouveaux postes créés ou pérennisés dans l'administration. Il a constaté que tous faisaient du sens, si l'on veut que l'action communale garde son efficacité. Nous sommes dans une phase de transition qui a commencé par une brusque détérioration des revenus de la Commune (départ d'une grande entreprise et réduction de l'imposition des entreprises suite à la RFFA), alors même que de nouveaux investissements s'imposaient. Vouloir éliminer brusquement ce déséquilibre par des mesures hâtives et irréfléchies ne ferait pas de sens, car c'est à un défi structurel que nous devons, ensemble, nous attaquer.

En conclusion et sur la base de ces réflexions, notre groupe votera le budget 2022, et nous saisissons l'occasion pour remercier le personnel communal pour le travail effectué dans la préparation des documents et leur présentation.

### **Déclaration du PLR Courageois**

M. Fraomene en donne lecture.

Une grande première : le budget est voté en décembre et non pas en novembre comme les années précédentes. Mais il y a un air de déjà-vu : budget déficitaire + crise sanitaire = mécontentement au sein du groupe PLR. Ces rimes feront rire certaines et certains d'entre vous. Mais au sein des Courageois, cela représente une fois de plus une sonnette d'alarme qui retentit de plus en plus fort chaque année, malgré nos nombreuses alertes.

En effet, la ministre des finances nous présente un budget déficitaire de près de 3 millions, alors que les instances cantonales lui annoncent des rentrées fiscales supérieures de 8 millions par rapport à l'année précédente. Sans compter les charges qui augmentent à hauteur de 6,5 millions par rapport à 2021. On croit rêver !

Cependant, les élus PLR, les Courageois, eux, ne rêvent pas. Ils sont plutôt perplexes et inquiets car la dette communale de 70 millions en 2018 est passée à 122,5 millions en 2022, soit une augmentation de 75%. Et surtout, une dette qui correspond à plus d'un budget total de la Commune. En 2018, cela représentait CHF 3'128.- par habitant. Aujourd'hui, en 2022, nous passons à CHF 5'251.-.

Au vu de ces quelques chiffres, n'y aurait-il pas quelques questions à se poser ? Que ferons-nous si l'abolition de la taxe professionnelle est votée ? Pour rappel, cela représente un peu plus de 17 millions. Avec l'arrivée du PAV dans quelques années, quel sera le montant de la dette, au vu des investissements ? Avec l'augmentation du centime additionnel prévue, ne risquons-nous pas de perdre quelques contribuables dans les années à venir ? Comment va-t-on gérer l'augmentation du coût des matières premières pour les chantiers en cours et à venir suite à la crise sanitaire qui semble perdurer ? Et que dire du taux d'emprunt, qui est aujourd'hui à 0, voire négatif ? Tout le monde voudrait que ces taux restent ainsi. Cependant, il faut quand même être un peu visionnaire. Que se passera-t-il si les taux remontent ?



Certes, à maintes reprises il nous a été dit que la Commune ne possède pas de boule de cristal pour prédire l'avenir. Alors, pourquoi ne pas nous avoir présenté un plan de retour à l'équilibre en 2027 plus réaliste et pas uniquement basé sur des suppositions d'années exceptionnelles supplémentaires de deux de nos plus grands contribuables du domaine bancaire et sur l'augmentation du centime additionnel ?

En effet, en 2027, le budget doit être à l'équilibre. Le groupe PLR ne pense pas qu'augmenter de plusieurs centimes notre fiscalité dans ces prochaines années soit une solution en ces périodes compliquées tant pour les personnes physiques que pour les personnes morales. Celles-ci ne pourraient à elles seules compenser le déficit créé par une erreur de stratégie et également dû à une pandémie qui ne fait qu'aggraver les choses et qui n'est malheureusement pas prête de se terminer.

Rappelons que de très gros investissements nous attendent. Un projet de piscine à plusieurs dizaines de millions, la rénovation et l'agrandissement – nous le souhaitons – du parking Vibert/Sardaigne, la rénovation de l'école des Pervenches, des aménagements de nouveaux quartiers, le bâtiment multisports à Pinchat, sans parler des nouvelles crèches, écoles et infrastructures à construire dans le PAV. A ces nouvelles constructions s'ajouteront des frais de fonctionnement importants, notamment en termes de personnel. Nous proposons ainsi de rester prudent et de ne pas engager à tout-va. Nous sommes conscients que Carouge offre de bonnes prestations à ses habitants, ce qui est une bonne chose. Mais il faut que nous puissions nous le permettre. Arrêtons donc de tout faire gratuit – les bons de réparation, les spectacles, le musée, les cours de sports, les ateliers Zéro Déchets, les concerts, etc.

Faisant suite à ce qui précède, le groupe PLR refusera le budget 2022 et laissera à la majorité de gauche le soin de l'assumer. Mais notre groupe ne baissera pas les bras pour les mois à venir et se battra pour défendre ses idées, comme la reprise de la gestion des parkings communaux, l'établissement d'un règlement de subventions pour les associations, que la gratuité ou des tarifs préférentiels soient destinés principalement aux Carougeois.

Pour conclure, nous souhaitons remercier le service financier pour son travail, ainsi que l'administration en général qui œuvre pour la bonne marche de notre Commune.

A l'année prochaine !

*Un tableau récapitulatif des différents amendements est distribué.*

Le Président relève que ce tableau comporte, pour chaque amendement, le numéro de la ligne concernée, la désignation du sujet et la variation, soit l'économie qu'engendrerait l'amendement. Ce tableau comporte neuf amendements parce que ceux qui concernent le musée de Carouge aux pages 183-184 sont regroupés en un seul amendement. Le Président remercie MM. Schüle et Di Stefano pour la distribution et l'organisation du tableau.

Le Président donne lecture des amendements :

- Amendement n° 1 : ligne 2360, musée de Carouge, poste de responsable scientifique à 80% dès le 1<sup>er</sup> juin, - CHF 73'175.00.-
- Amendement n° 2 : ligne 3132, service des affaires culturelles, poste de chargé de communication à 80% dès le 1<sup>er</sup> mai, - CHF 83'258.-
- Amendement n° 3 : ligne 4960, service des affaires sociales, poste d'assistant administratif à 50% dès le 1<sup>er</sup> juin, - CHF 36'070.-
- Amendement n° 4 : ligne 4960, service des affaires sociales, poste de responsable secteur jeunesse à 80% dès le 1<sup>er</sup> mai, -CHF 94'768.-

- Amendement n° 5 : ligne 6758, service de l'urbanisme, poste de chef de secteur à 100%, - CHF 17'817.-
- Amendement n° 6 : musée de Carouge, imprimés et publications, livres et périodiques, matériel spécifique, Nuit des musées, médiation culturelle, activités pédagogiques, frais vitrine Vibert, frais réception, transport d'œuvres, frais d'exposition, imprimés et publications, entretien courant : variation pour les sommes indiquées dans la colonne correspondante
- Amendement n° 7 : secteur communication et tourisme, communication de service, - CHF 80'000.-
- Amendement n° 8 : suppression des annuités, - CHF 272'840.-
- Amendement n° 9 : suppression de la vie chère, - CHF 270'010.-

Le Président passe la parole aux auteurs des amendements s'ils ont des compléments à apporter. Tel n'étant pas le cas, il se propose de mettre aux voix les amendements.

M. Von Burg demande une suspension de séance.

*Le Président suspend la séance une dizaine de minutes.*

La parole n'étant pas demandée, le Président met aux voix les amendements, en commençant par le premier.

**L'amendement n° 1, soit la suppression de CHF 73'175.- pour le poste de responsable scientifique du musée de Carouge, est refusé par 17 non, 13 oui et 0 abstention.**

**L'amendement n° 2, soit la suppression de CHF 83'258.- pour le poste de chargé de communication au service des affaires culturelles est refusé par 17 non, 13 oui et 0 abstention.**

**L'amendement n° 3, soit la suppression de CHF 36'070.- pour le poste d'assistant administratif au service des affaires sociales, est refusé par 17 non, 13 oui et 0 abstention.**

**L'amendement n° 4, soit la suppression de CHF 94'768.- pour le poste de responsable secteur jeunesse au service des affaires sociales, est refusé par 17 non, 13 oui et 0 abstention.**

**L'amendement n° 5, soit la suppression de CHF 17'817.- pour le poste de chef de secteur au service de l'urbanisme, est refusé par 17 non, 13 oui et 0 abstention.**

M. Barbuzzi propose de retirer les amendements restants, si le groupe PLR est d'accord. Au vu de ces votes, il est inutile de les mettre aux voix.

Les amendements n° 6 à 9 étant retirés, le Président met aux voix la délibération.

**Le budget 2022 est accepté par 17 oui, 13 non et 0 abstention.**

##### **5. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 057-2021 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A LA FIXATION DU MONTANT MINIMUM DE LA TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE POUR L'ANNEE 2022**

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 25 novembre 2021 et renvoyé en commission des Finances.

Celle-ci s'est réunie le 2 décembre 2021. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande si M. Mützenberg a quelque chose à ajouter au rapport.

M. Mützenberg répond par la négative.

**La commission a préavisé favorablement la délibération par 6 oui, 0 non et 6 abstentions.**

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la délibération.

**La délibération est acceptée par 29 oui, 1 non et 0 abstention.**

**6. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 058-2021 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE DU CREDIT DESTINE AU VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE DE CHF 1'395'100.— AU FONDS INTERCOMMUNAL POUR LE DEVELOPPEMENT URBAIN (FIDU) POUR LE VERSEMENT DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUX COMMUNES GENEVOISES**

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 25 novembre 2021 et renvoyé en commission des Finances.

Celle-ci s'est réunie le 2 décembre 2021. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande si M. Mützenberg a quelque chose à ajouter au rapport.

M. Mützenberg répond par la négative.

**La commission a préavisé favorablement la délibération par 6 oui, 0 non et 6 abstentions.**

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la délibération.

**La délibération est acceptée par 29 oui, 0 non et 1 abstention.**

**7. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 059-2021 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CHF 1'365'000.— DESTINE A L'ACQUISITION DE MATERIEL ET D'EQUIPEMENTS D'EXPLOITATION ET AUX TRAVAUX EXTRAORDINAIRES D'ENTRETIEN**

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 25 novembre 2021 et renvoyé en commission des Finances.

Celle-ci s'est réunie le 2 décembre 2021. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande si M. Mützenberg a quelque chose à ajouter au rapport.

M. Mützenberg répond par la négative.

**La commission a préavisé favorablement la délibération par 6 oui, 0 non et 6 abstentions.**

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 23 oui, 3 non et 4 abstentions.

**8. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 060-2021 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CHF 20'000.— EN FAVEUR DE LA CROIX-ROUGE SUISSE POUR SON AIDE D'URGENCE AUX VICTIMES DES GRAVES INONDATIONS AU SOUDAN DU SUD**

Le Président met aux voix la prise en considération du projet.

**La prise en considération est acceptée par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

Mme Hiltbold souhaite présenter la délibération, même si celle-ci a déjà été prise en considération. Le Soudan du Sud subit des inondations d'une rare gravité. Des centaines de milliers de familles sont déplacées et manquent de moyens de subsistance. Le Conseil administratif propose au Conseil municipal de répondre à un appel de la Croix-Rouge, pour un montant de CHF 20'000.-. Mme Hiltbold rappelle que, dans les lignes du budget concernant l'aide aux pays en voie de développement, figure un montant de CHF 60'000.- pour les aides d'urgence. La délibération présentée ce soir est la troisième proposée cette année dans ce cadre et vise, cette fois, à venir en aide aux populations du Soudan du Sud. Mme Hiltbold remercie le Conseil municipal d'avoir déjà fait bon accueil à cette délibération en la prenant en considération et elle espère qu'il la votera.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la délibération.

**La délibération est acceptée par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

**9. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 061-2021 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A UN CREDIT BUDGETAIRE SUPPLEMENTAIRE DE CHF 5'554'198.34 POUR LA COMPTABILISATION D'AMORTISSEMENTS COMPLEMENTAIRES 2021**

Mme Molinari introduit le sujet. La présente délibération, d'un montant de CHF 5'554'198.34, vient s'ajouter à la délibération 049-2021 que le Conseil municipal a votée en juin 2021 et qui portait sur un montant de CHF 5'546'944.26 pour la comptabilisation d'amortissements complémentaires sur l'exercice 2021. Cette délibération vise à permettre au Conseil administratif de procéder à des amortissements complémentaires lors de la clôture des comptes 2021. Ceux-ci seront effectués en cas de résultat positif pour l'année 2021, et ce à hauteur du montant inscrit dans la délibération. Si le résultat 2021 devait être moindre, voire négatif, le montant concerné serait revu à la baisse, respectivement les délibérations votées ne seraient pas appliquées. Ces amortissements concernent uniquement les délibérations qui ont déjà été votées et dont la liste figure dans la délibération. Mme Molinari rappelle que, si cette délibération, qui permet d'effectuer des amortissements complémentaires sur l'exercice concerné, est soumise au Conseil municipal avant la clôture des comptes, c'est parce que, légalement, elle doit être votée avant le 31 décembre de l'année qui précède. C'est donc la raison pour laquelle elle est soumise ce soir au Conseil municipal, avant le résultat de l'exercice qui sera connu vers le mois de mars 2022. Pour rappel également, les amortissements complémentaires ont pour but d'alléger l'impact des amortissements sur le budget de fonctionnement, ce qui sera précieux en particulier ces prochaines années qui pourraient être extrêmement instables, comme indiqué lors des présentations des comptes 2020 et du budget 2022. À noter que cette délibération n'affecte ni le résultat, ni la dette, ni la trésorerie.

Il s'agit uniquement d'une affectation comptable du résultat, soit une opération purement technique. Le Conseil administratif invite le Conseil municipal à faire bon accueil à cette délibération.

**La prise en considération est acceptée par 29 oui, 1 non et 0 abstention.**

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

M. Baertschi demande si le montant a été fixé en fonction des indicateurs qui ont été communiqués par le département des finances en vue des comptes 2021. Si tel est le cas, cela signifie qu'un indicateur est favorable, par rapport au budget 2021.

Mme Molinari explique que le montant a été fixé en fonction de l'échéance de différents amortissements. Aujourd'hui, la Commune ne peut pas encore savoir exactement quelle sera la teneur des comptes 2021. Elle reçoit des indications lorsque les prévisions pour le budget 2022 lui sont communiquées, mais tant que les comptes ne sont pas clôturés, il convient de ne pas s'avancer. Comme la délibération doit être votée avant la fin de l'exercice pour pouvoir appliquer d'éventuels amortissements complémentaires, le Conseil administratif la propose ce soir au Conseil municipal, sans savoir encore quel sera le résultat au mois de mars.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la délibération.

**La délibération est acceptée par 29 oui, 1 non et 0 abstention.**

**10. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 062-2021 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DE SEPT DOUZIEMES PROVISIONNELS COUVRANT LA PERIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 JUILLET 2022**

Cette délibération est retirée puisque la délibération 056-2021 (Budget 2022) a été votée au point 4 ci-dessus.

**PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

**11. MOTIONS**

Il n'y en a pas.

**12. POSTULATS**

Il n'y en a pas.

**13. RESOLUTION MUNICIPALE 006-2021 P : HORAIRE DES TPG A L'ARRET GRANGE-COLLOMB**

Avant la prise en considération, le Président passe la parole aux auteurs de la résolution pour une brève explication de leur texte.

M. Lauret, dont l'enfant est scolarisé à Drize, a constaté que les élèves sortent à 11h55 du cycle de Drize, lequel est un peu en retrait par rapport à la cour d'école. Le bus passe à 11h56. Pour l'attraper, c'est une cohue énorme. Vingt ou trente enfants traversent sans faire attention sur les passages piétons. La situation est dangereuse, même si les automobilistes sont plutôt prudents – mais il serait possible d'en encore les sensibiliser. M. Lauret l'a constaté à plusieurs reprises. Il est temps, avant que n'arrive un drame, d'intervenir auprès des TPG pour voir dans quelle mesure ils peuvent adapter

l'horaire de ce bus, sachant que le prochain passe quinze minutes plus tard, ce qui laisse aux enfants peu de temps pour prendre le repas chez eux.

**La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 1 abstention.**

Le bureau propose la discussion immédiate et le renvoi au Conseil administratif pour action.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

M. L. Antonioli propose de profiter de la discussion qui sera entreprise avec les TPG à ce sujet pour solliciter ces derniers également sur la taille des bus pour les collégiens qui montent à Emilie-Gourd. Ces bus sont en effet très occupés.

Mme Molinari remercie les intervenants pour ces deux propositions. Elle rappelle qu'il y a trois ou quatre ans, quand elle siégeait au conseil d'administration des TPG, elle était déjà intervenue pour améliorer la desserte. Il manquait notamment un bus le matin, et certaines situations étaient presque kafkaïennes. Ce bus avait été ajouté. Au vu des deux propositions faites ce soir, la Commune interviendra auprès des TPG pour voir dans quelle mesure la situation peut être améliorée.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la résolution, en vue du renvoi au Conseil administratif pour action.

**La résolution est acceptée par 29 oui, 0 non et 1 abstention.**

#### **14. PETITIONS**

Il n'y en a pas.

#### **15. QUESTIONS**

##### **Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des conseillers municipaux**

Il n'y en a pas.

##### **Nouvelles questions des conseillers municipaux**

###### Questions écrites

###### PLR - Mobilité carougeoise

Mesdames les Conseillères administratives,

Depuis plusieurs semaines, des travaux sont entrepris sur une partie du territoire carougeois pour l'installation de nouvelles places de vélos et de deux-roues motorisés. Ces travaux suscitent un grand nombre de questions auprès des Carougeois et Carougeoises.

- Il y a quelques années, les trottoirs ont été agrandis au détriment de la route pour les piétons et les personnes à mobilité réduite. Pourquoi maintenant y construit-on des places pour les vélos alors qu'il est interdit d'y rouler ?
- Pourquoi avoir aménagé des places pour les vélos sans prendre en compte les vélos cargos, qui sont aussi imposants que les voitures ou que les deux-roues ?
- Que faire avec les vélos qui sont attachés aux arbres, aux bancs et à tout type d'installations publiques ?

- Quel est le ratio de places pour vélos/deux-roues motorisés, sachant qu'il manque des places pour les deux-roues motorisés ?
- Quels sont les coûts de ces nouvelles installations ?
- Combien de places de parking pour voitures ont été supprimées ?
- Ces places ont-elles été compensées ?
- Pouvez-vous nous fournir un relevé officiel concernant la compensation des places supprimées ces dernières années sur le territoire carougeois ?
- Pourquoi ne pas avoir un plan de déploiement cohérent intégrant tous les acteurs et usagers de la route ?
- Pouvons-nous recevoir un relevé officiel concernant la compensation des places supprimées ces dix dernières années sur le territoire carougeois ainsi que les accords donnés par le Canton concernant les démarches entreprises par la Commune ?

Nous vous remercions par avance de vos réponses par écrit ou par le biais d'une ou de plusieurs séances de commission.

### Questions orales

#### M. Etienne : « Carouge magique »

M. Etienne a plutôt un commentaire qu'une question, à l'instar de M. Morex à propos des illuminations de Noël lors de la dernière séance. Il a vu sur les réseaux sociaux le clip concernant « Carouge magique » qui a été réalisé par la Commune. Il souligne la grande qualité de ce clip, qui participe à faire connaître Carouge et à y attirer des visiteurs. Quelques jours plus tard, M. Etienne a également vu passer un tram à la place Bel-Air avec un affichage sur « Carouge magique ». Il invite le Conseil administratif à transmettre ses remerciements à toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de ces projets.

Mme Lammar n'y manquera pas, étant précisé que, si la Commune a pris l'initiative et a assuré le suivi de la réalisation du film, ce sont en revanche les Intérêts de Carouge qui se sont chargés de l'affichage du tram.

#### M. Morex : Déclarations

M. Morex demande si le Conseil administratif peut lui assurer que, dans le prochain procès-verbal, il n'y aura pas de modifications des déclarations faites ce soir par les quatre partis représentés au Conseil municipal.

Mme Hiltbold répond par l'affirmative.

#### M. Baertschi : Convois de trams et grincements

M. Baertschi relaie les doléances de certains riverains, parce qu'avec le retour du froid, les grincements au passage des trams recommencent, comme chaque année, notamment au n° 1 de la rue Saint-Victor et aux n° 43-45 de la rue Ancienne. M. Baertschi remarque que la question sera étudiée prochainement, dans le cadre du plan directeur communal, mais il doit dire qu'il ignore ce qu'il serait possible de faire. Pendant une période, les voies de tram avaient été graissées, mais il ne pense pas que ce soit la meilleure solution. M. Baertschi interpelle le Conseil administratif sans grand espoir, cependant il voulait se faire l'écho de certains riverains.

Mme Molinari remarque qu'il s'agit effectivement d'une question récurrente, qui revient quand il commence à faire un temps humide, comme c'est le cas en hiver. Des mesures à court terme sont mises en place par les TPG, que la Commune sollicite dès qu'elle constate que la situation se dégrade. L'installation d'un système de graissage sur les trams eux-mêmes a permis malgré tout une certaine

amélioration. Mme Molinari ajoute qu'à Carouge notamment, les rails ont été posés il y a déjà un certain nombre d'années. Les TPG interviennent pour des travaux de réparation en cas de nécessité, mais il faudra probablement intervenir à terme de manière plus lourde, ce qui aura bien sûr des implications sur la vie des habitants et sur la circulation. Une analyse est en cours actuellement avec les TPG, mais il n'est pas exclu qu'à terme, des interventions plus importantes devront avoir lieu.

#### M. Baertschi : Barrières à la promenade des Orpailleurs

M. Baertschi relève que des barrières ont été posées à la promenade des Orpailleurs. Il a constaté que le SVEM, quand il ouvre ces barrières pour faire passer ses véhicules, omet souvent de les refermer. Cela pourrait poser des problèmes notamment cet été. Pendant plusieurs jours, les barrières sont restées ouvertes, avec les cadenas accrochés à côté. M. Baertschi a pris des photos qu'il remettra à Mme Molinari à l'issue du Conseil municipal, pour qu'elle voie avec ses services comment remédier à cette situation.

Mme Molinari prend note de cette remarque. Elle invite M. Baertschi à lui envoyer un e-mail la prochaine fois, pour résoudre la problématique rapidement.

#### M. Baertschi : Expertise énergétique et appui de l'OCEN

M. Baertschi rappelle que le Conseil municipal a eu récemment des discussions intéressantes sur les améliorations énergétiques, discussions qui ont également lieu au sein des fondations immobilières. Il signale que l'OCEN offre la possibilité d'obtenir des certificats énergétiques CECB. Cela a un certain coût, mais des réflexions sont en cours par exemple aux fondations immobilières pour systématiser le recours à ces certificats. M. Baertschi sait que Mme Lammar s'est aussi intéressée à ces certificats. Il voulait savoir si elle pouvait en dire un peu plus aujourd'hui.

Mme Lammar confirme que la Commune s'y intéresse. Une analyse est en cours sur les coûts qui seraient nécessaires pour obtenir ces CECB.

#### M. Voignier : Portes

M. Voignier est souvent intervenu pour que les bâtiments communaux soient accessibles aux personnes à mobilité réduite (mairie, maison Delafontaine, etc.). Il y a quelque temps, il avait posé une question à ce sujet pour le théâtre de Carouge. Il n'a pas encore obtenu de réponse, mais il semblerait que la porte n'est pas automatique et qu'il faut appeler quelqu'un.

Mme Lammar répond qu'en effet, la porte n'est pas automatique. Renseignements pris, la problématique réside dans le coupe-feu : dès lors qu'il y a un sas avec deux portes, il est compliqué d'installer une porte automatique. Une sonnette permet de faire entrer les personnes à mobilité réduite. L'association HAU a visité les lieux et s'est déclarée satisfaite de ce système, raison pour laquelle la Commune n'a pas cherché à le modifier.

M. Voignier souligne que les personnes à mobilité réduite doivent pouvoir avoir leur autonomie, elles doivent pouvoir ouvrir des portes, entrer dans les bâtiments, surtout administratifs ou, en l'occurrence, un théâtre. Au vu du coût de ce bâtiment, M. Voignier pense que la Commune aurait pu y réfléchir avant. Lorsque des projets de construction sont présentés au Conseil municipal, il attire régulièrement l'attention sur l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Il souhaite que, dans les prochaines délibérations, la Commune soit d'emblée plus attentive à cet aspect. Ces personnes ont le droit de se déplacer et d'être autonomes, elles n'ont pas à appeler quelqu'un pour qu'on leur ouvre la porte.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président souhaite de bonnes fêtes à l'assemblée et lève la séance à 20h20.